



C O N S E I L M U N I C I P A L

Procès-verbal de la séance du 10 avril 2024

FEILLENS

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 10 avril 2024 à 20 heures, au lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de M. Guy BILLOUDET, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Guy BILLOUDET, René BORNAREL (arrivé à 20h45), Martine CARILLIER, Bertrand CHAMBARD, Nathalie CHANUT, Arnaud DELALANDE, Gilles DUMAS, Christian FAVRE, Jean-Yves GONOD, Sarah GONOD, Francis GOYON, Elvire JOLY, Françoise MENDES, Guy MONTERRAT, Catherine RENOUD-LYAT, Denis VAISSAUD, Nathalie VERMEL, Odile VERNE.

Etais excusée :

Mmes et MM. Laurence BOYER (a donné pouvoir à Catherine RENOUD-LYAT), Jean-Pierre CONDEMINE (a donné pouvoir à Elvire JOLY), Raphaëlle DUBY (a donné pouvoir à Nathalie VERMEL), Victoria POLI (a donné pouvoir à Sarah GONOD).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

*
* * *

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Denis VAISSAUD

-0-

Le Maire communique l'état civil de la commune depuis la séance du 6 mars 2024 :
5 décès, 3 naissances, 1 mariage.

-0-

2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 6 mars 2024.

3 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

❖ URBANISME (Bertrand Chambard) :

- la commission s'est réunie le 14 mars et a étudié 14 Déclarations Préalables et 2 Permis de Construire ; la prochaine commission aura lieu le 11 avril
- le SCOT s'est réuni le 14 mars pour voter son budget qui s'élève à environ 115 000 € en fonctionnement et 25 000 € en investissement ; ses prochaines missions porteront sur le suivi de la consommation foncière ainsi que sur l'intégration de la loi climat et résilience d'ici au 1^{er} février 2027

❖ ENVIRONNEMENT -DEVELOPPEMENT DURABLE -ASSAINISSEMENT (Elvire Joly)

- point sur la semaine de l'environnement :

- une trentaine de personnes étaient présentes à l'atelier débat sur le compostage
 - les activités avec la bibliothèque se sont très bien passées
 - la sortie à la Maison de l'Eau pour les scolaires a été très appréciée
 - la journée Repair Café a eu du succès : 68 objets sur 88 déposés ont pu être réparés
 - le collège a pu faire son exposition sur le thème de la « Fast Fashion »
 - le restaurant scolaire a procédé à la pesée des déchets durant 3 jours ce qui a donné 171 kg de déchets pour 1926 repas soit environ 91 grammes par élève
 - une vingtaine de commerçants ont également participé à l'opération
 - la journée nettoyage de la nature a réuni une soixantaine de participants
- la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour la sécheresse de l'été 2022
 - dans le cadre de l'échange scolaire avec les Italiens, 36 élèves italiens ont été reçus en Mairie

❖ CULTURE- SPORTS - ASSOCIATIONS (Arnaud Delalande)

• AG de l'Association des Commerçants et Artisans (ACA) : de nombreuses manifestations ont été conduites tout au long de l'année, le bilan financier est positif, 3 personnes du bureau de l'association ont été remplacées

• JO 2024 :

- week-end des 6 et 7 juillet au stade des Dîmes : manifestation organisée par le Département ; il est difficile d'évaluer le nombre de personnes qui seront présentes, le programme est en cours de finalisation ; il devrait ainsi y avoir des démonstrations, des expositions, un concert, des foodtrucks et un brasseur

- journée du 24 mai pour les écoles : concerne près de 350 enfants, ce qui implique un certain nombre de contraintes au niveau de l'encadrement

⇒ N. Vermel demande si les associations de Feillens seront associées à ces différentes manifestations : il lui est répondu qu'un stand leur sera réservé au stade des Dîmes lors du week-end de juillet

❖ AFFAIRES SCOLAIRES (Catherine Renoud-Lyat)

• les inscriptions scolaires sont en cours : à date, il y a 8 inscriptions finalisées en Petite Section

-----20h45 arrivée de René Bornarel-----

❖ INFORMATION - COMMUNICATION (Christian Favre)

• futur site internet de la commune : la structure du site a été livrée, le contenu est en cours de remplissage, la prise en main est assez simple

• le panneau de départ de randonnée a été installé Place Lacharme le 10 avril

• le Département a procédé à la remise des prix du fleurissement le 6 avril

⇒ En réponse à R. Bornarel, il est précisé que le nouveau site internet sera beaucoup plus facilement évolutif que ne l'était l'ancien, et repose d'ailleurs sur la structure du site internet de la Communauté de Communes qui existe déjà depuis plusieurs années

❖ BATIMENTS - VOIRIE (Guy Monerrat)

• travaux du futur pôle associatif : l'avancée est conforme au planning, la maçonnerie est terminée ainsi que les toitures, charpentes et menuiseries extérieures ; il reste les travaux et aménagements intérieurs

• travaux RD933 : la réfection au niveau du rond-point à l'entrée Nord de la commune se fera entre le 1^{er} et le 12 juillet, de nuit, avec mise en place de déviations

• le compteur électrique à la maison Boyat sera installé fin mai

4 – DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

• Acquisition de concession de cimetière : colonnen°10 / A. FRANCAIS pour 15 ans

5 – VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur les taux à appliquer aux bases des taxes locales pour 2024. Il rappelle que depuis 2021, le taux sur le foncier bâti inclus le taux communal et le taux départemental. Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2023, les communes doivent se prononcer sur le taux de la taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Monsieur le Maire explique que dans un contexte de fortes contraintes budgétaires (hausse des dépenses de fonctionnement, notamment concernant le coût des énergies, baisse des recettes, forte inflation...) il est proposé au conseil municipal de voter une augmentation de 5% des taux des taxes locales (inchangés depuis 20 ans) qui correspond à l'inflation constatée sur l'année 2023 (4,9%). Les taux soumis au vote sont donc les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 20,97 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 34,81%
- Taxe habitation résidences secondaires : 7,88%

G. Dumas estime que les arguments proposés pour expliquer l'augmentation sont parfaitement justifiés et entendables. Il rappelle cependant que, si les taux communaux n'ont pas augmenté depuis 20 ans, les bases elles (fixées par l'Etat) sont en constante augmentation. Ainsi, pour 2024, le contribuable aura à subir une hausse des bases de 4% et une hausse des taux de 5 %, ce qui n'est pas neutre pour les budgets déjà contraints, eux aussi, par l'inflation.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'augmentation de 5% des taux des taxes locales pour l'année 2024.

6 – BUDGET PRINCIPAL

• **Compte Administratif 2023** : Le compte administratif 2023 du budget principal se présente comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		BP 2023	Avec DM	CA 2023
M57	011 - Charges à caractère général	371 210.00 €	411 210.00 €	385 922,39 €
M57	012 - Charges de personnel et frais assimilés	806 690.00 €	826 690.00 €	823 950,32 €
M57	014 - Atténuation de produits (FPIC)	15 000.00 €	11 850.00 €	10 499.00 €
M57	65 - Autres charges de gestion courante	373 376.00 €	348 376.00 €	346 076,14 €
M57	66 - Charges financières / intérêts d'emprunts	50 000.00 €	53 150.00 €	51 646,85 €
M57	67 - Charges exceptionnelles	1 000.00 €	1 000.00 €	- €
M57	042 - Opérations d'ordre entre sections	400.00 €	193 400.00 €	193 000.00 €
M57	02 - Déficit de fonctionnement reporté	- €	- €	- €
M57	023 - Virement à la section d'investissement	565 276.00 €	565 276.00 €	565 276.00 €
		2 182 952.00 €	2 410 952.00 €	1 811 094,70 €

RECETTES		BP 2023	Avec DM	CA 2023
M57	002 - Excédent antérieur reporté			
002	Excédent antérieur de fonctionnement reporté	174 157,63 €	174 157,63 €	174 157,63 €
M57	013 - Atténuations de charges	3 100.00 €	3 100.00 €	4 201,30 €
M57	70 - Vente de produits	98 500.00 €	98 500.00 €	105 790,53 €
M57	73 - Impôts et taxes	605 550,37 €	640 550,37 €	703 295,47 €
M57	731 - Fiscalité locale	778 966.00 €	778 966.00 €	831 420,76 €
M57	74 - Dotations, subventions, participations	440 678.00 €	440 678.00 €	438 095,30 €
M57	75 - Autres produits de gestion courante	81 500.00 €	81 500.00 €	58 933,37 €
M57	77 - Produits exceptionnels	500.00 €	193 500.00 €	194 810,40 €
M57	042 - Opération d'ordres	- €	- €	- €
		2 182 952.00 €	2 410 952.00 €	2 336 547,13 €

SECTION INVESTISSEMENT

Op.	Libellés des opérations	BP 2022	Avec DM	CA 2023
001	Déficit d'invest reporté	- €	- €	- €
16	Emprunts/dettes	302 000.00 €	302 000.00 €	290 352,49 €
90	Bâtiments	172 443.00 €	172 443.00 €	96 564,67 €
104	Voirie	627 650.00 €	627 650.00 €	358 271,31 €
111	Matériel / equip.	45 260.00 €	45 260.00 €	44 501,72 €
129	Acquisitions immobilières	72 640.00 €	72 640.00 €	45 989,83 €
155	Plan de circulation commune	23 300.00 €	23 300.00 €	5 430.00 €
151	Cantine	- €		- €
154	Réhabilitation ancienne cantine	269 000.00 €	269 000.00 €	68 464,43 €
144	Regularisation cessions	3 000.00 €	3 000.00 €	1 127,60 €
153	Vidéoprotection	195 100.00 €	195 100.00 €	193 629,94 €
040	Opération d'ordre entre sections	- €		- €
041	Opération comptable	- €		- €
	TOTAL GENERAL	1 710 393.00 €	1 710 393.00 €	1 104 331,99 €

RECETTES

Op.	Libellés des opérations	BP 2023	Avec DM	CA 2023
001	Exc. d'investissement reporté	99 809.59 €	99 809.59 €	99 809.59 €
1068	Exc.fonct. capital.	259 340.41 €	259 340.41 €	259 340.41 €
151	Cantine	8 570.00 €	8 570.00 €	- €
111	Matériel	4 000.00 €	4 000.00 €	4 000.00 €
104	Voirie - EP route des Dîmes			
10	FCTVA	130 000.00 €	130 000.00 €	137 288.50 €
	Taxe d'aménagement	35 720.00 €	35 720.00 €	58 059.44 €
153	Vidéoprotection	53 537.00 €	53 537.00 €	23 250.00 €
154	Réhabilitation ancienne cantine	320 140.00 €	320 140.00 €	18 610.00 €
16	Emprunts et assimilé			
021	Vir. sect. fonct.	565 276.00 €	565 276.00 €	565 276.00 €
024	Produits cessions	234 000.00 €	234 000.00 €	193 000.00 €
041	Opération comptable	0.00 €		850.00 €
TOTAL GENERAL		1 710 393.00 €	1 710 393.00 €	694 398.35 €

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire ne participe pas au vote : le Conseil Municipal valide, sous la présidence temporaire du 1^{er} adjoint, à l'unanimité, le compte administratif 2023 du budget principal.

• Compte de Gestion 2023 :

Monsieur le Maire précise que le compte de gestion établi par le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Bourg-en-Bresse, comptable de la commune, est en parfaite conformité avec le compte administratif. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le compte de gestion 2023.

• Affectation du résultat 2023 :

Au regard des comptes de gestion et administratifs 2023, l'affectation des résultats de l'exercice 2023 est approuvée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal, selon les modalités suivantes :

Détermination des résultats				
		Investissement	Fonctionnement	Total
1	Recettes exercice N	694 398.35	2 336 547.13	3 030 945.48
2	Dépenses exercice N	1 104 631.99	1 811 094.70	2 915 726.69
I	Résultat de l'exercice (1-2)	-410 233.64	525 452.43	115 218.79
II	Résultat antérieur	99 809.59	174 157.63	273 967.22
A	Solde d'exécution (I + II)	-310 424.05	699 610.06	389 186.01
3	Restes à réaliser Recettes N	372 817.00	0.00	372 817.00
4	Restes à réaliser Dépenses N	589 850.00	0.00	589 850.00
B	Solde des restes à réaliser (3 + 4)	-217 033.00	0.00	-217 033.00
	Résultat d'ensemble (A + B)	-527 457.05	699 610.06	172 153.01
Repris au Budget suivant		En Euros		€
		Dépenses	Recettes	
Investissement				
Résult. Investissement repris compte 001		310 424.05	0.00	
Restes à réaliser		589 850.00	372 817.00	
Excédents de fonction. capitalisés cpté 1068			527 457.05	
Fonctionnement				
Résultat fonctionnement repris compte 002		0.00	172 153.01	
Restes à réaliser		0.00	0.00	

• Budget primitif 2024 :

Le budget primitif 2024 pour le budget principal se présente comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		BP + DM 2023	CA 2023	BP 2024
M57	<u>011 - Charges à caractère général</u>	411 210.00 €	385 922.39 €	668 660.00 €
M57	<u>012 - Charges de personnel et frais assimilés</u>	826 690.00 €	823 950.32 €	869 250.00 €
M57	<u>014 - Atténuation de produits (FPIC)</u>	11 850.00 €	10 499.00 €	15 000.00 €
M57	<u>65 - Autres charges de gestion courante</u>	348 376.00 €	346 076.14 €	336 396.00 €
M57	<u>66 - Charges financières / intérêts d'emprunts</u>	53 150.00 €	51 646.85 €	55 000.00 €
M57	<u>67 - Charges exceptionnelles</u>	1 000.00 €	- €	1 000.00 €
M57	<u>042 - Opérations d'ordre entre sections</u>	193 400.00 €	193 000.00 €	500.00 €
M57	<u>02 - Déficit de fonctionnement reporté</u>	- €	- €	- €
M57	<u>023 - Virement à la section d'investissement</u>	565 276.00 €	565 276.00 €	441 015.00 €
	TOTAL	2 410 952.00 €	1 811 094.70 €	2 386 821.00 €

RECETTES		BP + DM 2023	CA 2023	BP 2024
M57	<u>002 - Excédent antérieur reporté</u>	174 157.63 €	174 157.63 €	172 153.01 €
002	Excédent antérieur de fonctionnement reporté	174 157.63 €	174 157.63 €	172 153.01 €
M57	<u>013 - Atténuations de charges</u>	3 100.00 €	4 201.30 €	3 000.00 €
M57	<u>70 - Vente de produits</u>	98 500.00 €	105 790.53 €	98 000.00 €
M57	<u>73 - Impôts et taxes</u>	640 550.37 €	703 295.47 €	640 550.99 €
M57	<u>731 - Fiscalité locale</u>	778 966.00 €	831 420.76 €	879 500.00 €
M57	<u>74 - Dotations, subventions, participations</u>	440 678.00 €	438 095.30 €	459 327.00 €
M57	<u>75 - Autres produits de gestion courante</u>	81 500.00 €	58 933.37 €	115 000.00 €
M57	<u>77 - Produits exceptionnels</u>	193 500.00 €	194 810.40 €	19 290.00 €
M57	<u>042 - Opération d'ordres</u>	- €	- €	- €
	TOTAL	2 410 952.00 €	2 336 547.13 €	2 386 821.00 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		BP 2023 + DM	CA2023	RAR	BP 2024
Op.	Libellés des opérations				
001	Déficit d'invest reporté	- €	- €	- €	310 424.05 €
16	Emprunts/dettes	302 000.00 €	290 352.49 €	- €	306 042.95 €
90	Bâtiments	172 443.00 €	96 564.67 €	75 800.00 €	372 200.00 €
104	Voirie	627 650.00 €	358 271.31 €	270 000.00 €	140 130.00 €
111	Matériel / equip.	45 260.00 €	44 501.72 €		41 510.00 €
129	Acquisitions immobilières	72 640.00 €	45 989.83 €	26 250.00 €	66 520.00 €
155	Plan de circulation commune	23 300.00 €	5 430.00 €	17 800.00 €	20 000.00 €
151	Cantine	- €		- €	
154	Réhabilitation ancienne cantine	269 000.00 €	68 464.43 €	200 000.00 €	931 000.00 €
144	Regularisation cessions	3 000.00 €	1 127.60 €	- €	3 000.00 €
153	Vidéoprotection	195 100.00 €	193 929.94 €	- €	- €
040	Opération d'ordre entre sections	- €		- €	
041	Opération comptable	- €		- €	
	TOTAL GENERAL	1 710 393.00 €	1 104 631.99 €	589 850.00 €	2 190 827.00 €

RECETTES

Op.	Libellés des opérations	BP + DM 2023	CA 2023	RAR	BP 2024
001	Exc. d'investissement reporté	99 809.59 €	99 809.59 €	- €	
1068	Exc. fonct. capital.	259 340.41 €	259 340.41 €	0.00 €	527 457.05 €
151	Cantine				
	Association cantine	8 570.00 €			
111	Matériel				
	Installation DR CNI / passeports	4 000.00 €	4 000.00 €		
10	FCTVA	130 000.00 €	137 288.50 €		120 000.95 €
	Taxe d'aménagement	35 720.00 €	58 059.44 €		35 000.00 €
153	Vidéoprotection				
	Etat	30 287.00 €		30 287.00 €	30 287.00 €
	Région				44 537.00 €
	Département	23 250.00 €	23 250.00 €		
154	Réhabilitation ancienne cantine				
	Etat	126 140.00 €		126 140.00 €	126 140.00 €
	Région				
	Département	44 000.00 €	18 610.00 €	25 390.00 €	75 390.00 €
	CCBS	150 000.00 €		150 000.00 €	150 000.00 €
16	Emprunts et assimilé				
	emprunt				600 000.00 €
021	Vir. sect. fonct.	565 276.00 €	565 276.00 €		441 015.00 €
024	Produits cessions				
	Vente commerces Rue de l'Eglise	190 000.00 €	190 000.00 €		
	Vente Daho	3 000.00 €	3 000.00 €		
	Vente Champ Blanchon	41 000.00 €		41 000.00 €	41 000.00 €
041	Opération comptable	0.00 €	850.00 €		
TOTAL GENERAL		1 710 393.00 €	694 398.35 €	372 817.00 €	2 190 827.00 €

⇒ Les prévisions budgétaires concernant l'électricité pour 2024 explosent : G. Monerrat rappelle que la commune a délégué au SIEA la compétence pour négocier les marchés d'électricité. Ainsi en 2023, la commune a bénéficié de tarifs ultra préférentiels négociés avant la crise ukrainienne. Or pour 2024, non seulement ces tarifs ne s'appliquent plus, mais la commune subit de plein fouet l'augmentation des prix et l'absence de bouclier tarifaire pour les collectivités. Ainsi, en effet, les prévisions de 2024 pour cette ligne s'élèvent à 300 000 € alors que la commune a dépensé 16 880 € en 2023 et 137 700 € en 2022. Il précise également que ces prévisions sont transmises en début d'année par le SIEA et qu'il est fort probable que les réalisations soient au final moins importantes, mais qu'il est malgré tout nécessaire de prévoir cette somme. Devant l'incompréhension générale sur ces différences tarifaires et les questions sur la manière dont le SIEA négocie auprès des fournisseurs d'énergie, Monsieur le Maire propose d'inviter le président du Syndicat à une prochaine séance pour qu'il puisse apporter les précisions demandées.

En attendant, ces prévisions impactent très fortement les finances de la commune, et le virement à la section d'investissement (qui correspond à la différence entre les recettes prévisionnelles et les dépenses prévisionnelles) est moins important qu'habituellement. Pour pouvoir maintenir le niveau d'investissement nécessaire, et notamment la rénovation énergétique des bâtiments et la finalisation de la réhabilitation de l'ancienne cantine, il s'avère nécessaire de souscrire un emprunt. Monsieur le Maire explique que les recettes supplémentaires générées par l'augmentation des taux d'imposition vont permettre de couvrir l'annuité de l'emprunt pour l'année 2024. Il précise également que des subventions, non encore notifiées et donc non inscrites au budget, ont été demandées pour les projets de rénovation énergétique. En conséquence, un point sera fait dans le courant de l'été, pour savoir s'il est réellement nécessaire d'emprunter à hauteur de 600 000 € ou s'il est possible d'emprunter moins.

Intervention de R. Bornarel :

« J'ai voté le compte administratif 2023. J'ai voté l'augmentation de 5 % des taux d'imposition 2024. Nous allons voter, maintenant, sur le budget 2024. Je m'abstiendrai. A regret.

Si je me limite à ce budget, dans son périmètre communal voire intercommunal, j'aurai voté oui. Pour plusieurs raisons. Ce budget est un budget de bon père de famille, d'ambition et de prudence tout à la fois. Sentiments, qui, je crois, nous animent tous autour de cette table.

La commission Finances a travaillé avec sérieux comme Pierrette et ses services pour la préparation et le suivi de ces documents budgétaires.

Peut-être, pourrions-nous, à l'avenir, donner encore plus de pertinence à cette gestion budgétaire, en priorisant ses orientations dans une dynamique pluriannuelle.

Si je me place, hors du champ communal, je voterai contre, compte tenu de l'explosion du poste budgétaire énergie-électricité. Poste qui passe de 40 000 € au budget 2023 à 300 000 € dans le budget 2024, suite à la notification du SIEA (Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain). Soit une multiplication par 7. Ce qui peut que nous interroger et nous interpeller. Tant sur le montant que sur l'absence de transparence des facturations.

Je regrette que le SIEA, n'ait pas accompagné l'envoi de sa notification, d'une note d'information ou d'explication de cette envolée. SIEA, à qui nous avons délégué la gestion de notre fourniture d'électricité et de notre éclairage public.

Auparavant le marché de l'électricité comptait, en France, 3 interlocuteurs : EDF, l'État et les usagers.

Aujourd'hui, la libéralisation du marché de l'électricité a ouvert ce marché à d'autres acteurs, les fournisseurs d'énergie, qui achètent de l'électricité pour la revendre, sans la produire. Et dans le cadre européen, le prix de revente de cette électricité est indexé sur le gaz, dont les prix ont flambé sur le marché. Gaz pour lequel l'Europe a commis l'erreur historique de se mettre sous la dépendance du gaz russe, faisant fi de l'inquiétant signal, donné par l'invasion de la Crimée, en 2014.

Les chantres de cette libéralisation et de cette ouverture à la concurrence avaient promis, haut et fort, une diminution des prix. Pari perdu. Pari perdu pour les artisans boulangers, pour les PME, pour les usagers, pour les collectivités locales, pour les associations.

Produit par EDF à 40-50€ le mégawatt/heure, ce même mégawatt/heure peut être revendu jusqu'à 500-600€ à l'usager.

Face à cette envolée insupportable des prix pour les usagers, l'État va réglementer et bloquer le prix de l'électricité à 280-300€ le mégawatt. Et, il va payer la différence. Soit entre 220 et 280€ le mégawatt, ce qui représente une subvention de plusieurs dizaines de milliards d'euros, à ces fournisseurs et à la spéculation.

Des milliards, qui seraient, à l'inverse bien utiles, pour financer l'isolation des bâtiments et le développement des énergies renouvelables, comme Guy l'a évoqué tout à l'heure.

Pénalisés par des choix politiques nationaux et dogmatiques, c'est ainsi, que nous nous retrouvons, ce soir, avec cette hausse qui nous pose problème et qui réduit, fortement, notre capacité d'intervention au profit des habitants de Feillens et des associations.

Je redis mon abstention pour dire mon désappointement vis à vis de politiques nationales, qui peuvent ne plus servir l'intérêt général. »

G. Dumas abonde dans ce sens, estimant qu'il ne peut pas approuver un budget pour lequel les éléments justifiant une telle augmentation de l'électricité ne sont pas clairs. Monsieur le Maire répond qu'il est dommage de ne pas approuver le budget pour des raisons qui ne dépendent pas de la commune.

Le Conseil Municipal valide, par 19 voix pour et 4 abstentions (R. Bornarel, R. Duby, G. Dumas, N. Vermel) le budget primitif 2024 du budget principal.

7 – BUDGET ASSAINISSEMENT

• Compte Administratif 2023 :

Le compte administratif 2023 du budget assainissement se présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES	BP 2023	Avec DM	CA 2023
011 - Charges à caractère général	140 150.00 €	140 150.00 €	108 898.10 €
012 - Charges de personnel	78 000.00 €	78 000.00 €	77 430.00 €
014 - Atténuation de produits	30 000.00 €	30 000.00 €	29 792.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 500.00 €	2 500.00 €	- €
66 - Charges financières	5 650.00 €	6 650.00 €	6 536.69 €
67 - Charges exceptionnelles	10 000.00 €	9 000.00 €	7 502.29 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	173 478.82 €	173 478.82 €	170 477.82 €
002 - Déficit antérieur reporté	- €	- €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	97 593.18 €	97 593.18 €	97 593.18 €
TOTAL DEPENSES	537 372.00 €	537 372.00 €	400 636.90 €

RECETTES	BP 2023	Avec DM	CA 2023
002 - Excédent antérieur reporté	46 839.96 €	46 839.96 €	46 839.96 €
70 - Ventes prod. fab. et prest. de scés	445 000.04 €	445 000.04 €	400 136.44 €
74 - Subventions d'exploitation	10 000.00 €	10 000.00 €	0.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €
77 - Produits exceptionnels	1 500.00 €	1 500.00 €	25 000.00 €
042 - Opérations d'ordre	34 032.00 €	34 032.00 €	32 502.00 €
TOTAL RECETTES	537 372.00 €	537 372.00 €	457 638.44 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2023	Avec DM	CA 2023
001 Déficit antérieur reporté	31 535.73 €	31 535.73 €	31 535.73 €
1641 Emprunts	108 500.00 €	108 500.00 €	108 164.46 €
2031 Frais d'études	80 000.00 €	80 000.00 €	1 150.00 €
23 Immobilisations en cours	75 740.27 €	65 740.27 €	36 284.54 €
21 Immobilisations corporelles	90 000.00 €	100 000.00 €	98 561.63 €
1391-040 Subv. d'équipement - amortissement	34 032.00 €	34 032.00 €	32 502.00 €
TOTAL DEPENSES	419 808.00 €	419 808.00 €	276 662.63 €
RECETTES	BP 2023	Avec DM	CA 2023
001 Excédent antérieur reporté	- €	- €	- €
021 Virement de la section d'exploitation	97 593.18 €	97 593.18 €	97 593.18 €
1068 Réserves	535.73 €	535.73 €	535.73 €
131 Subventions d'équipement	151 200.27 €	151 200.27 €	151 200.00 €
1641 Emprunts	- €	- €	
40 Opérations d'ordre	170 478.82 €	170 478.82 €	170 477.82 €
TOTAL RECETTES	419 808.00 €	419 808.00 €	322 213.55 €

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire ne participe pas au vote : le Conseil Municipal valide, sous la présidence temporaire du 1^{er} adjoint, à l'unanimité, le compte administratif 2023 du budget assainissement.

• Compte de Gestion 2023 :

Monsieur le Maire précise que le compte de gestion établi par le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Bourg-en-Bresse, comptable de la commune, est en parfaite conformité avec le compte administratif. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le compte de gestion 2023 du budget assainissement.

• Affectation du résultat 2023 :

Au regard des comptes de gestion et administratifs 2023, l'affectation des résultats de l'exercice 2023 est approuvée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal, selon les modalités suivantes :

Détermination des résultats			
	Investissement	Fonctionnement	Total
1 Recettes exercice N	322 213.55	457 638.44	779 851.99
2 Dépenses exercice N	276 662.63	400 636.90	677 299.53
I Résultat de l'exercice (1-2)	45 550.92	57 001.54	102 552.46
II Résultat antérieur	-31 535.73	46 839.96	15 304.23
A Solde d'exécution (I + II)	14 015.19	103 841.50	117 856.69
3 Restes à réaliser Recettes N	0.00	0.00	0.00
4 Restes à réaliser Dépenses N	107 850.00	0.00	107 850.00
B Solde des restes à réaliser (3 + 4)	-107 850.00	0.00	-107 850.00
Résultat d'ensemble (A + B)	-93 834.81	103 841.50	10 006.69

Repris au Budget suivant		En Euros	€
	Dépenses	Recettes	
Investissement			
Résult. Investissement repris compte 001	0.00	14 015.19	
Restes à réaliser	107 850.00	0.00	
Excédents de fonction. capitalisés cpte 1068		43 834.84	
Fonctionnement			
Résultat fonctionnement repris compte 002	0.00	60 006.66	
Restes à réaliser	0.00	0.00	

• Budget primitif 2024 :

Le budget primitif 2024 pour le budget principal se présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES	BP + DM 2023	CA 2023	BP 2024
<u>011 - Charges à caractère général</u>	140 150.00 €	108 898.10 €	200 500.00 €
<u>012 - Charges de personnel</u>	78 000.00 €	77 430.00 €	80 000.00 €
<u>014 - Atténuation de produits</u>	30 000.00 €	29 792.00 €	35 000.00 €
<u>65 - Autres charges de gestion courante</u>	2 500.00 €	- €	2 500.00 €
<u>66 - Charges financières</u>	6 650.00 €	6 536.69 €	7 100.00 €
<u>67 - Charges exceptionnelles</u>	9 000.00 €	7 502.29 €	10 000.00 €
<u>042 - Opérations d'ordre entre sections</u>	173 478.82 €	170 477.82 €	183 084.40 €
<u>002 - Déficit antérieur reporté</u>	- €	- €	- €
<u>023 - Virement à la section d'investissement</u>	97 593.18 €	97 593.18 €	8 112.60 €
TOTAL DEPENSES	537 372.00 €	400 636.90 €	526 297.00 €
RECETTES	BP + DM 2023	CA 2023	BP 2024
<u>002 - Excédent antérieur reporté</u>	46 839.96 €	46 839.96 €	60 006.69 €
<u>70 - Ventes prod. fab. et prest. de scés</u>	445 000.04 €	400 136.44 €	415 000.31 €
<u>74 - Subventions d'exploitation</u>	10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €
<u>75 - Autres produits de gestion courante</u>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<u>77 - Produits exceptionnels</u>	1 500.00 €	25 000.00 €	1 500.00 €
<u>042 - Opérations d'ordre</u>	34 032.00 €	32 502.00 €	39 790.00 €
TOTAL RECETTES	537 372.00 €	457 638.44 €	526 297.00 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP + DM 2023	CA 2023	RAR	BP 2024
001 Déficit antérieur reporté	31 535.73 €	31 535.73 €		- €
1641 Emprunts	108 500.00 €	108 164.46 €		86 000.00 €
2031 Frais d'études	80 000.00 €	1 150.00 €	78 850.00 €	79 000.00 €
23 Immobilisations en cours	65 740.27 €	36 284.54 €	29 000.00 €	140 500.00 €
21 Immobilisations corporelles	100 000.00 €	98 561.63 €		150 757.00 €
1391-04 Subv. d'équipement - amortissement	34 032.00 €	32 502.00 €		39 790.00 €
TOTAL DEPENSES	419 808.00 €	276 662.63 €		496 047.00 €
RECETTES	BP + DM 2023	CA 2023	RAR	BP 2024
001 Excédent antérieur reporté	- €	- €		14 015.19 €
021 Virement de la section d'exploitation	97 593.18 €	97 593.18 €		8 112.60 €
1068 Réserves	535.73 €	535.73 €		43 834.81 €
131 Subventions d'équipement	151 200.27 €	151 200.00 €		
1641 Emprunts	- €	- €		250 000.00 €
40 Opérations d'ordre	170 478.82 €	170 477.82 €		180 084.40 €
TOTAL RECETTES	419 808.00 €	322 213.55 €		496 047.00 €

Monsieur le Maire explique que, comme pour le budget principal, le budget assainissement subit la forte augmentation des coûts de l'électricité. Dans ce contexte, et malgré en hausse de la redevance assainissement votée pour l'année 2024, il sera nécessaire d'emprunter pour pouvoir réaliser les investissements programmés. Il rappelle également que, dans le cadre du futur transfert de la compétence assainissement, un audit est en cours pour connaître les futurs investissements qui seront nécessaires de réaliser : en fonction des résultats, le budget assainissement sera éventuellement revu.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le budget primitif 2024 pour le budget assainissement.

8 – MISE EN ŒUVRE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Feillens a adopté la nouvelle nomenclature budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2023. Cette instruction donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits dès lors qu'elle ne modifie pas le montant global des sections. Cette disposition contribue à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est ensuite informée des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil au Maire.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la mise en œuvre de la fongibilité des crédits dans les conditions ainsi précisées.

9 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes se tiendront le dimanche 9 juin et que l'ensemble des élus seront sollicités pour tenir les bureaux de vote.
- le prochain conseil municipal pourrait se tenir la dernière semaine de mai, à confirmer

-0-

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée 23h30.

Fait en mairie de Feillens, le 11 avril 2024

Le Secrétaire de séance,

Le Maire



Denis VAISSAUD



Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône